

COMMUNE DE PIOLENC

DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

**MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX**

**TRAVAUX DE REHABILITAION ET D'AGRANDISSEMENT DES  
ANCIENS VESTIAIRES DES CARGAULES  
DE PIOLENC  
N° 2018-004**

**Règlement de consultation**

**(RC)**

**Date limite de réception des offres :**

**Le vendredi 7 septembre 2018 à 17 heures**

# SOMMAIRE

Article 1<sup>er</sup>. Objet de la consultation

1.1. Objet de la procédure

1.2. Objet des travaux

1.3. Lieu d'exécution des travaux

1.4. Divisions en lots et en tranches

1.4.1. Lots

1.4.2. Tranches

1.5. Forme du marché

1.6. Délai d'exécution

Article 2. Conditions de la consultation

2.1. Personne publique contractante

2.2. Organisation de la personne publique

2.3. Etendue de la consultation

2.4. Justification du choix de la procédure

2.5. Nombre de candidats

2.6. Organisation de la consultation

2.7. Mode d'attribution du marché

2.8. Modifications de détails au dossier de consultation

2.9. Délai de validité des offres

2.10 - Variantes

Article 3. Présentation des offres

Article 4. Conditions d'envoi ou de remise des offres

Article 5. Choix et classement des offres

Article 6. Renseignements complémentaires

Annexe 1. Jugement des offres

## **Article 1er. Objet de la consultation**

### **1.1. Objet de la procédure**

La procédure concerne un marché à passer par une seule personne morale de droit public. Il s'agit d'un marché à procédure adaptée (marché de travaux dont le montant est inférieur à 5 225 000 € ht : articles 27, 59 et suivants du code des marchés publics. (Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.)

### **1.2. Objet des travaux**

#### **La consultation concerne des travaux de :**

Il s'agit des travaux de réhabilitation et d'agrandissement des anciens vestiaires des Cargaules afin de créer 2 pièces supplémentaires à destination du centre de loisirs et de la crèche. Les travaux devront être conformes au permis de construire.

Les besoins de la personne publique sont détaillés dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

### **1.3. Lieu d'exécution des travaux**

- Parcelle BC 41 ,254 avenue Charles de GAULLE

### **1.4. Divisions en lots et en tranches**

#### **1.4.1. Lots**

Les réponses par lots ne sont pas autorisées. Le maître d'ouvrage souhaite confier l'exécution de ces travaux à une entreprise générale.

#### **1.4.2. Tranches**

Les travaux ne sont pas divisés en tranche

### **1.5. Forme du marché**

Marché à procédure adaptée compte tenu du montant estimé des travaux

### **1.6. Délai d'exécution**

Les stipulations relatives aux délais d'exécution sont précisées dans l'acte d'engagement

## **Article 2. Conditions de la consultation**

### **2.1. Personne publique contractante**

La personne publique contractante est la Commune de PIOLENC

Le pouvoir adjudicateur est M. Louis DRIEY, Maire

### **2.2. Organisation de la personne publique**

Le service chargé de la procédure est la Direction de la commande publique dont le responsable est Mme Johanna QUIJOUX, Directrice générale des services.

### **2.3. Etendue de la consultation :**

La présente consultation ouverte est organisée, conformément aux dispositions de l'article 27 de l'ordonnance du 29 janvier 2016 et décret du 1<sup>er</sup> février 2016).

S'agissant d'un marché à procédure adaptée, il est ici précisé que la personne responsable du marché se réserve la possibilité d'une négociation. Il est ajouté que la personne responsable du marché se réserve le droit d'y renoncer en cours de consultation.

## **2.4. Justification du choix de la procédure**

Sans objet.

## **2.5. Nombre de candidats**

Sans objet

## **2.6. Organisation de la consultation**

### **2.6.1. Dossier de consultation**

Le dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- ◇ Règlement de consultation ;
- ◇ Acte d'engagement (AE)
- ◇ Cahier des clauses administratives et techniques particulières (CCATP)
- ◇ Cahier des clauses technique et patriculaire (CCTP)
- ◇ Détail estimatif valant bordereau des prix .
- ◇ Plans

### **2.6.2. Visite du (des) site(s) ou des locaux**

Une **visite du site est obligatoire** avec le maître d'ouvrage ( Tél : M. MASSONNET Didier, responsable des services techniques : 06 23 69 55 63)

## **2.7. Mode d'attribution du marché**

Le marché sera attribué :

- soit à une entreprise seule ;
- soit à des entreprises groupées solidaires

## **2.8. Modifications de détails au dossier de consultation**

Sans objet.

## **2.9. Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

## **2.10 - Variantes**

Les variantes par rapport aux spécifications du cahier des charges sont autorisées

## **Article 3. Présentation des offres**

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par lui :

### **A - Dossier de candidature**

- DC 1 (lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants) ;
- DC 2 (déclaration du candidat) ;
- DC 7 ou NOT12 (état annuel des certificats reçus) ;
- Pièces prévues aux articles D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8222-8 du Code du travail
- Copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire ;

- Produire les documents, certificats, attestations et déclarations visés à l'article 48 et 50 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016

## **B – Un projet de marché comprenant :**

- Règlement de consultation
- L'acte d'engagement et ses annexes à compléter, dater et signer ;
- Le cahier des clauses administratives et techniques particulières (CCATP) ;
- Le détail estimatif valant bordereau des prix;
- Le mémoire justificatif des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux comprenant les indications suivantes :

### **Des indications sur les techniques de réalisation et moyens mis en œuvre**

- Procédés d'exécutions
- Moyens humains sur le chantier
- Moyens matériels sur le chantier

### **Des indications sur l'organisation du chantier**

- Planning d'exécution du chantier
- Mesures prises pour la sécurité du chantier (présence d'enfants dans l'un des sites aux alentours)
- Mesures prises pour limiter la gêne au travail des agents et des enfants
- Mesures prises pour limiter la gêne à l'usager (circulation, conditions d'installation du chantier)

### **Des indications sur les principales fournitures**

- Provenance des fournitures mises en œuvre, moyens d'approvisionnement.

### **L'adoption de la charte environnementale de la Commune**

L'entreprise doit s'engager à la respecter

## **Article 4. Conditions d'envoi ou de remise des offres**

La transmission des offres par voie électronique n'est pas autorisée.

Les dossiers doivent être remis sous enveloppe cachetée portant la mention « ***Ne pas ouvrir / MAPA 2018-004 Travaux de réhabilitation et d'agrandissement des anciens vestiaires des Gargaules*** », contenant une enveloppe avec le dossier de candidature et l'offre.

## **Article 5. Analyse des candidatures et jugement des offres**

### **5.1 Analyse des candidatures**

Les candidats qui ne sont pas recevables en application des articles 48 et 50 du décret n°2016-360 du 25 mars et qui ne sont pas accompagnés des pièces mentionnées à l'article 3 du présent règlement ou qui ne présentent pas des garanties techniques et financières suffisantes, ne sont pas admises.

## 5.2 Jugement des offres

Les offres devront être conformes aux prescriptions du Cahier des charges. Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues à l'article de 52 de l'ordonnance du 23 juillet 2015

Sur la base de critères ci-dessous énoncés, la commission d'appel d'offres choisit l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le pouvoir adjudicateur peut en accord avec le candidat retenu procéder à une mise au point des composantes du marché sans que ces modifications puissent remettre en cause les caractéristiques substantielles notamment financières du marché.

Critères de jugement des Offres	Pondération
Valeur technique au vu des documents explicatifs	40%
Prix	60%

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur le bordereau de prix prévaudront sur toute autre indication de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence. Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées et, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération.

Concernant l'analyse du prix de l'offre, dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition d'un prix forfaitaire ou dans le sous détail d'un prix unitaire figurant dans l'offre d'un candidat, le montant de ce prix ne sera pas rectifié pour le jugement de la consultation.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition ou ce sous détail pour les mettre en concordance avec le prix forfaitaire ou le prix unitaire correspondant ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Tout rabais ou remise de toute nature qui n'est pas expressément autorisé par le présent règlement ne sera pas pris en compte.

Lors de l'examen des offres, la commission d'appel d'offres se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous détails des prix ayant servi à l'élaboration des prix qu'elle estimera nécessaires.

Le pouvoir adjudicateur peut à tout moment mettre fin à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

## Article 6. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus par demande auprès de :

- Renseignements d'ordre administratif : Direction de la commande publique
- Renseignements d'ordre technique : Monsieur le responsable des services techniques
- Email : contact @mairie-piolenc.fr

Document établi par le maître d'ouvrage le

A..... Le.....

Signature de l'entreprise  
Précédée de la mention manuscrite  
« Lu et approuvé »